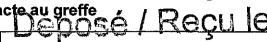




## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





0 9 AVR. 2019

au creffe du tribunal de l'entreprise francophone de Pruxelles

N° d'entreprise : 0719.897.871

Dénomination

(en entier): « MISTIK BELGIQUE »

(en abrégé); MB

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège: c/o SERVCORP BRUSSEL SPRL, Bastion Tower, Etages 20 & 21, Place du

Champ de Mars, 5, à Ixelles (1050 Bruxelles)

(adresse complète)

## Objet(s) de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION DE GERANT - POUVOIRS

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « MISTIK Belgique », dont le siège social est établi c/o SERVCORP BRUSSEL SPRL, Bastion Tower, Etages 20 & 21, Place du Champ de Mars, 5, à Ixelles (1050 Bruxelles), titulaire du numéro d'entreprises 0719.897.871, établi en date du 05 avril 2019, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Démission et nomination de gérant

L'assemblée acte la démission en tant que gérant de la société, de Monsieur UZUNKODALAK Karip.

Elle lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme, en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à titre non-rémunéré : Monsieur YESIL Ali, domicilié Gladbeck strasse, 102, à 46236 Bottrop, Allemagne, qui accepte.

Deuxième résolution

**Pouvoirs** 

L'assemblée donne tous pouvoirs aux Notaires associés Gérard INDEKEU/ Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, à Bruxelles, aux fins de procéder à la publication du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur Belge.

Ali YESIL Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature